

VENIR AUX PARCS D'ACTIVITÉS DE GRAND LIEU ET DU MOULIN DE LA CHAUSSÉE - SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU

GRAND LIEU
to Work

BUS

Les lignes **Aléop 313** Nantes - Saint Philbert de Grand Lieu Express et **Aléop 312** Nantes - Saint Philbert de Grand Lieu desservent les deux parcs d'activités (arrêts Moulin de la Chaussée et Guinèvre).

Matin (entre 6h30 et 9h30)

- 12 départs depuis Nantes
- 2 départs depuis Touvois
- 2 départs depuis La Marne
- 12 départs depuis Corcoué sur Logne / La Limouzinière
- 4 départs depuis Saint Lumine de Coutais

Soir (entre 16h et 20h30)

- 12 départs vers Nantes
- 2 départs vers Touvois
- 1 départ vers La Marne
- 12 départs vers Corcoué sur Logne / La Limouzinière
- 4 départs vers Saint Lumine de Coutais



[Fiche horaires sur le site Aléop](#)

www.aleop.paysdelaloire.fr

TRANSPORT À LA DEMANDE

Ce service complète l'offre de transport du Réseau Aléop' pour les déplacements sur Grand Lieu Communauté et Sud Retz Atlantique. Le principe : un véhicule passe vous chercher sur un point d'arrêt « Transport à la demande » et vous dépose à l'arrêt de votre choix (arrêt de car, bourg, gare...). Sur ces parcs d'activités, les arrêts TAD sont situés aux arrêts de bus Moulin de La Chaussée et Guinèvre.

Le service fonctionne du lundi au vendredi de 7h à 19h (sauf les jours fériés).

Comment réserver ?

- La première fois, s'inscrire en appelant Allo Aléop au 09 69 39 14 14
- Réserver son trajet au maximum la veille du trajet avant 16h
- Tarif : 2.90€ par trajet



[Plus d'informations sur le site Aléop](#)

COVOITURAGE




KAROS


la mobilité partagée

 **BlaBlaCar**
Daily

Pour partager son trajet quotidien avec un passager ou un conducteur, vous pouvez vous rendre sur la plateforme de covoiturage de votre choix. Un parking dédié au covoiturage est placé Avenue de Nantes.

VÉLO



Un vélo-parc avec 2 places en box fermé est disponible sur l'aire de covoiturage située Avenue de Nantes.

Ces équipements sont en libre-service : pensez à votre cadenas personnel pour sécuriser votre vélo.

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ

CARTE DES PARCS D'ACTIVITÉS DE GRAND LIEU ET DU MOULIN DE LA CHAUSSÉE LA CHAUSSÉE À SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU



Aire de covoiturage



Arrêt de bus Aléop ligne 313



Arrêt Aléop Transport à la demande



Délimitation parc d'activités



Arrêt de bus Aléop ligne 312



Source : OpenStreetMap

Circulation apaisée sur les parcs : tous responsables !

Sur les parcs d'activités, la vitesse est limitée à 50 km/h. Vitesse, priorités, stationnement, manoeuvre des poids lourds... la tranquillité et la sécurité est l'affaire de tous, responsabilisons-nous !